

**COMMISSION PARITAIRE**

**PROCES-VERBAL**

**de la séance du 18 février 2008**

**Présents :**

Mireille LEMARESQUIER (arrivée à 19h), Frédéric PUIGSERVER.  
Eve ROBERT, Louisa ACCIARI, Sarah FATHALLAH, Nicolas POTHIER.

**Absents ou excusés**

David ABIKER, Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, Edouard HUSSON, Emmanuel MACRON (procuration à F. PUIGSERVER), Isabelle MARIANI (procuration à M. LEMARESQUIER), James Mc CEARNEY (procuration à F. PUIGSERVER).  
Alexandre FLEURET (procuration à L. ACCIARI), Tristan LE GUEN (procuration à S. FATHALLAH), Max BOUCHET (procuration à N. POTHIER), Thomas DIETRICH (procuration à S. FATHALLAH).

**Assistaient à la séance**

Cédric PRUNIER  
Isabelle HOMONT

directeur de la scolarité,  
assistante de Laurent BIGORGNE.

\*  
\*   \*  
\*

- |      |  |       |
|------|--|-------|
| I.   | Election des présidents enseignant et étudiant.              | p. 2  |
| II.  | Programme de travail et constitution des groupes de travail. | p. 3  |
| III. | Discussion sur l'évolution de l'Oral du diplôme (Grand O).   | P. 6  |
| IV.  | Echange sur le projet de règlement de scolarité.             | p. 9  |
| V.   | Echange d'informations sur des questions diverses.           | p. 10 |

## COMMISSION PARITAIRE

### PROCES-VERBAL de la séance du 18 février 2008

La séance est ouverte à 18 heures sous la présidence provisoire de Cédric Prunier jusqu'à l'élection des présidents enseignant et étudiant de la Commission paritaire.

#### I. ELECTION DES PRESIDENTS ENSEIGNANT ET ETUDIANT

Cédric PRUNIER indique qu'Isabelle Mariani, la présidente sortante de la Commission, a envoyé à la Commission paritaire une lettre expliquant que ses nouvelles activités professionnelles ne lui permettent plus d'assurer les fonctions de présidente pour le collège enseignant de la Commission paritaire. Il demande aux candidats à la présidence enseignante de se présenter.

##### - Présidence enseignante

Frédéric PUIGSERVER présente sa candidature. Celle-ci s'inscrit dans la ligne de son engagement au sein de la Commission paritaire l'année dernière et il souhaite la placer sous le signe de trois qualités qui lui paraissent être nécessaires au titulaire de cette fonction. La première de ces qualités est la disponibilité, un président ne devant pas se contenter de présider les séances, mais aussi de s'investir dans les travaux de la Commission, qui débordent les séances et se déploient dans les différents groupes de travail. Il souhaite aussi une présidence capable, maîtrisant un certain nombre de compétences, notamment sur les questions qui se posent à la Commission paritaire. La dernière qualité qu'il juge importante est la neutralité, notamment vis-à-vis des différents syndicats étudiants. Il souhaite également insister sur trois enjeux qui lui semblent être ceux de l'année de travail qui s'ouvre. Le premier enjeu est la sécurité juridique d'un certain nombre de procédures qui fonctionnaient jusque-là selon une coutume bien établie, mais que l'on juge nécessaire de sécuriser et d'actualiser. C'est notamment le cas du règlement des libertés politiques et syndicales et du règlement de scolarité. Le deuxième enjeu est celui de l'identité. Le grand oral sera un chantier important, tout comme l'organisation et l'articulation des différents cycles, et ces chantiers touchent profondément à l'identité de la Commission. Il faudra que les membres de la Commission paritaire soient particulièrement attentifs à ce que ces réformes préservent cette identité. Le dernier enjeu est celui de la responsabilité. Il se tourne notamment vers les étudiants. Les débats lors des séances précédentes de la Commission paritaire ont montré que la responsabilité des associations étudiantes est un corollaire indispensable à la liberté de se constituer qui leur est reconnue. La réforme du règlement des libertés politiques et syndicales devrait permettre de donner davantage corps à ce principe de responsabilité.

Cédric PRUNIER constate qu'il n'y a pas d'autres candidatures. Si tout le monde en est d'accord, il propose de reconnaître que Frédéric Puigserver est élu à l'unanimité au premier tour. Les membres de la Commission n'ayant pas d'objection, il le félicite.

##### - Présidence étudiante

Nicolas POTHIER présente la candidature de Max Bouchet, qui n'a pas pu être présent parce qu'il est encore à l'étranger. Nouvelle Donne l'a choisi comme candidat à la présidence étudiante de la Commission, au sein de laquelle il y déjà siégé. Nouvelle Donne est un syndicat atypique, qui est totalement indépendant des partis politiques ou d'une organisation syndicale. Le but de Nouvelle Donne est de débattre des problèmes spécifiques à Sciences Po, en sortant du clivage gauche-droite et en traitant des questions chères aux étudiants. Sa progression lors des dernières élections l'a encouragé dans cette voie. Bien que Nouvelle Donne ne soit pas un syndicat partisan, il est politique et a une vision claire de l'orientation à promouvoir au sein de Sciences Po. Nouvelle Donne estime que la réussite de Sciences Po se fonde sur trois termes

complémentaire : la diversité, le dynamisme et l'excellence. L'exigence académique et l'ouverture de l'Institut ne sont pas contradictoires et sont même indispensables. C'est pour promouvoir une vision équilibrée de la réussite que Nouvelle Donne au sein des Conseils de Sciences Po. La candidature de Max Bouchet à la présidence étudiante est la garantie d'un débat constructif, Nouvelle Donne respectant la diversité des opinions et souhaitant faire avancer les dossiers qui sont chers aux étudiants. Pour aboutir à une politique d'établissement viable, la seule voie possible est celle de la concertation. Si Max Bouchet co-préside la Commission paritaire, cela sera aussi l'occasion pour Nouvelle Donne de mener à bien des projets originaux, par exemple le projet d'incubateur d'entreprise présenté par Richard Descoings et soutenu par Nouvelle Donne pendant la campagne électorale. Max Bouchet est conscient des exigences de la fonction de président de la Commission paritaire et il est déterminé à remplir cette fonction du mieux possible.

Eve ROBERT présente sa candidature. Elle est étudiante en 2<sup>ème</sup> année et élue de l'UNEF, qui a été majoritaire lors des élections de janvier. Elle indique qu'elle est la plus ancienne élue de la Commission paritaire, où elle a siégé une année entière. Elle a également siégé au sein de la Commission de suivi social, ce qui lui permet de bien connaître les problématiques de l'aide sociale à Sciences Po. Elle a également participé à la quasi-totalité des groupes de travail et elle a pu rencontrer à plusieurs reprises les différents acteurs de la politique de Sciences Po, qu'il s'agisse du service des langues, de la bibliothèque ou du responsable des associations. Elle a également travaillé avec les acteurs de la vie étudiante, notamment les associations étudiantes. Son statut de plus ancienne élue lui permettrait d'assurer une vraie continuité dans les travaux de la Commission paritaire, par exemple sur des questions comme le règlement de la scolarité, qui a été discuté en concertation avec les anciens élus et qui sera voté par la nouvelle Commission paritaire. Son expérience lui permet plus généralement de bien connaître l'ensemble des sujets traités dans le cadre de la Commission paritaire, ce qui est indispensable pour remplir pleinement la fonction de président étudiant. Elle estime que le ou la présidente étudiante de la Commission a surtout un rôle d'interface entre les étudiants, les élus de la Commission et l'administration. Elle s'engage à poursuivre le travail de concertation avec les autres élus étudiants qui a été entamé en janvier. Elle s'engage également à travailler en étroite collaboration avec Frédéric Puigserver afin de maximiser l'efficacité et le dynamisme du fonctionnement de la Commission paritaire. Le président étudiant doit assurer l'écoute de tous et le respect de chacun afin d'assurer les équilibres, de dégager des consensus à partir de points de vue très différents, pour trouver les meilleures solutions dans l'intérêt de Sciences Po et de ses étudiants. Elle s'engage donc à faire preuve de la plus grande impartialité sans pour autant se désolidariser de l'organisation dont elle fait partie, mais vis-à-vis de laquelle elle a suffisamment de recul.

*Vote :*

Eve ROBERT est élue présidente étudiante avec 7 voix pour. Max Bouchet reçoit 4 voix.

Cédric PRUNIER indique que le point suivant de l'ordre du jour est l'élection des membres de la sous-commission des libertés politiques et syndicales et des activités culturelles. Le nombre d'enseignants présents étant insuffisant, il propose de reporter ce point à la prochaine réunion de la Commission. Il passe la présidence du reste de la séance à Frédéric Puigserver.

## **II. PROGRAMME DE TRAVAIL ET CONSTITUTION DES GROUPES DE TRAVAIL**

### *a) Exposé*

Cédric PRUNIER indique qu'il y a cinq groupes de travail, qu'il sera peut-être possible de réduire à quatre, si la Commission en est d'accord : un groupe de travail sur l'évolution de la scolarité, qui s'est déjà réuni une fois, un groupe sur le suivi de l'aide sociale, un groupe sur les admissions et la diversité, un groupe de travail sur l'évolution des masters et un groupe de travail sur l'évolution des 1<sup>ers</sup> cycles. Etant donné que certains sujets concernent les deux derniers groupes, par exemple la politique des langues, il propose que les deux groupes sur l'évolution des 1<sup>ers</sup> cycles et sur celle des masters soient fondées en un seul groupe sur l'évolution des programmes. Il ajoute qu'il demandera l'accord du Conseil de Direction sur cette fusion des deux groupes.

b) Questions et observations

Eve ROBERT pense que si ce nouveau groupe de travail traite à la fois des masters et des 1<sup>ers</sup> cycles, il devra se réunir plus souvent.

Cédric PRUNIER est d'accord. Il ne propose pas une réduction du nombre de réunions, il pense juste qu'en terme de lisibilité des groupes, il est préférable de les fusionner.

Frédéric PUIGSERVER demande de quel groupe de travail relèvera l'articulation entre 1<sup>ers</sup> cycles et Masters.

Cédric PRUNIER répond que cela peut relever soit du groupe de travail sur l'évolution de la scolarité, soit du groupe sur l'évolution des programmes. Il pense cependant que cela relève davantage du premier groupe. Dans tous les cas, cette question sera traitée.

Eve ROBERT demande quel sera le calendrier pour traiter l'ordre du jour de ces groupes respectifs. Elle souhaite également savoir s'il sera possible d'ajouter un groupe de travail sur les différents campus de Sciences Po.

Cédric PRUNIER pense que cela peut être traité dans le cadre du groupe sur la scolarité.

Eve ROBERT répond qu'un groupe spécifique permettrait de traiter toutes les questions relatives à la vie étudiante dans ces campus, par exemple concernant la cafétéria ou l'accès des handicapés.

Cédric PRUNIER est d'accord pour créer ce groupe. Il propose une réunion avec Eve Robert et les élus intéressés pour déterminer les priorités qui seront inscrites à l'ordre du jour de ce groupe. En ce qui concerne le calendrier, certaines priorités sont liées à l'ordre du jour du Conseil de Direction ou de la Commission paritaire. Par exemple, les travaux du groupe sur l'aide sociale doivent précéder la séance du Conseil traitant du bilan de l'aide sociale en mars. Pour le reste, les langues doivent être traitées assez rapidement. Les membres de chaque groupe détermineront avec Cédric Prunier les priorités de leur groupe.

Frédéric PUIGSERVER souhaite de manière générale que l'on s'efforce d'améliorer le *reporting* des travaux de chaque groupe vers les membres de la Commission. Il sait que la direction s'est efforcé de le faire autant que possible, mais cela pourrait encore être amélioré, en informant mieux les membres de la Commission, qui ne peuvent pas assister à toutes les réunions de chaque groupe.

Cédric PRUNIER estime qu'il faut trancher sur un point : si les groupes de travail ne sont plus des groupes de travail, mais des émanations directes de la Commission paritaire ou du Conseil de Direction, on peut faire des comptes-rendus des réunions. Mais il craint que ce ne soient alors plus vraiment des groupes de travail, mais simplement de nouvelles Commissions et Conseils. Cela risquerait de faire perdre leur caractère fluide aux échanges qui s'y tiennent. Il voit mal comment la direction de Sciences Po pourrait produire un compte rendu de chaque réunion si ce compte rendu n'était pas avalisé par l'ensemble des acteurs. Il indique qu'un syndicat étudiant n'avait pas respecté cette règle et avait mis sur internet un compte rendu qui n'avait pas été lu par les autres membres du groupe de travail et par la direction. Or tous les membres n'ont pas toujours exactement la même perception de ce qui a été dit au sein du groupe de travail. On peut passer à des réunions formelles qui donnent lieu à un compte rendu avalisé par tous, ou on peut conserver le mode de fonctionnement actuel, où des représentants enseignants et étudiants des deux Conseils travaillent sur différents sujets et font un travail de représentation auprès de leurs pairs.

Frédéric PUIGSERVER précise qu'il ne demandait pas qu'on fasse un procès-verbal des réunions. Il est bon que ces débats aient lieu librement et à huis-clos, sans forcément placer des élus en porte-à-faux avec leur organisation syndicale. Sa préoccupation vient du fait que si les membres des groupes de travail ont un mandat pour négocier, la décision appartient à la Commission paritaire. Il est important que cet arbitrage décisionnel n'échappe pas à la Commission paritaire. Il indique que l'année dernière, il a senti une certaine demande des élus enseignants dans ce sens. Les groupes de travail offrent une certaine souplesse, mais la dérive possible est un manque de pilotage, la possibilité que les décisions soient prises sans que l'instance compétente pour le faire soit celle qui les prenne *in fine*. On peut éviter cela si on informe régulièrement la Commission paritaire sur l'avancement des travaux.

Cédric PRUNIER rappelle qu'on ne présente au vote qu'un projet qui a été soumis à une discussion préalable. Il est d'accord pour associer un maximum de gens aux discussions, mais il souhaite savoir quel type de fonctionnement on souhaite pour ces groupes de travail.

Eve ROBERT souligne que ce qui est dit en groupe de travail est ensuite discuté librement avec les étudiants. Elle assume parfaitement les propos qui y sont tenus et estime qu'il ne sont pas de nature plus privée que ceux qui sont tenus en Commission paritaire.

Cédric PRUNIER répond qu'il n'a jamais parlé de propos privés, mais qu'il s'agit de déterminer ensemble quelle liberté de ton on peut avoir dans ces groupes. Le fait que les propos puissent être cités ou non a une influence sur la tenue des discussions. Certaines discussions et négociations sont difficiles et il est important qu'elles aient lieu librement, mais il ne s'agit pas de les tenir en secret.

Eve ROBERT pense qu'il est important de faire remonter les informations aux autres élus de la Commission paritaire.

Cédric PRUNIER n'y voit aucun inconvénient. Mais il y a une différence entre ce partage d'informations et un compte rendu qui devra être validé par tous. Si on fait un tour d'horizon, qu'on discute de propositions et qu'on prend des positions, il est important de savoir exactement dans quel cadre on se réunit. On peut discuter en groupe de travail et répondre aux questions posées, mais il juge préférable que ces réponses ne donnent pas lieu à une interprétation dans un compte rendu.

Louisa ACCIARI demande, s'il y a un échange d'informations à la suite de chaque groupe, ce qu'on fait de ces informations si on ne peut pas s'en servir.

Frédéric PUIGSERVER demande si on peut convenir que les réunions des groupes de travail ne donnent pas lieu à un compte rendu officiel, que les membres des groupes font preuve d'une certaine discrétion vis-à-vis des propos tenus par d'autres personnes dans ces groupes, et qu'ils sont en revanche libres de rapporter leurs propres interventions aux membres de leurs organisations syndicales.

Louisa ACCIARI pense qu'on peut aussi être libre de demander des informations complémentaires.

Cédric PRUNIER est d'accord, mais quand des propos n'ont pas été validés, il ne souhaite pas les retrouver dans un compte rendu rédigé par une organisation étudiante.

Frédéric PUIGSERVER ajoute que c'est ce qu'il voulait dire par le respect d'une certaine discrétion. La liberté et la discrétion des débats permettent de parvenir à de meilleurs équilibres dans la négociation.

Cédric PRUNIER précise que ce n'est pas de la censure. Il ne voit aucun inconvénient à ce qu'il y ait des discussions et à ce qu'on puisse citer ses propos. Mais il y a un problème lorsqu'il n'a pas tenu les propos qu'on lui prête ou lorsqu'on interprète ses propos. Mais pour bien travailler ensemble, il souhaite qu'on ne fasse pas de procès d'intention aux uns et aux autres. Par exemple, lors des réunions sur le règlement de scolarité, il y a eu des discussions sur le nombre d'absences. Il y avait des partis pris et des désaccords, qui ont donné lieu à des négociations. Mais les élus n'apprécieraient probablement pas que Cédric Prunier annonce publiquement que l'UNEF a cédé sur tel point parce qu'elle a obtenu satisfaction sur tel autre, et soit ainsi jetée en pâture aux étudiants. Cela ne se fait pas si on veut travailler ensemble dans des conditions correctes.

Eve ROBERT pense qu'on parle de plusieurs choses différentes. Elle considère que les engagements et les informations qui sont donnés en groupe de travail sont dits et peuvent être relayés aux étudiants. La question de l'interprétation est une autre chose. Si un membre de la direction considère que les propos qu'il a tenus en groupe de travail ont été mal interprétés, il est légitime qu'il réagisse. Enfin, en ce qui concerne les négociations et les arbitrages, il n'est dans l'intérêt de personne de divulguer qui a cédé quoi pour obtenir quoi.

Cédric PRUNIER répond que c'est bien pour cela qu'il a pris cette position. Demander des informations et des réponses claires sur certaines questions est une chose, mais lorsque le compte rendu d'un groupe de travail reproduit des propos qu'il aurait formulés autrement s'il avait été dans le cadre d'une réunion donnant lieu à un procès-verbal, cela lui pose problème. Il indique par ailleurs que le président de l'UNEF

l'a accusé de remettre en cause la part supplémentaire de 50% des bourses versées par Sciences Po sur fonds propres et qu'il a eu du mal à comprendre d'où venait cette interprétation. Il est normal que les élus étudiants demandent des informations, mais il faut éviter de jouer au chat et à la souris sur les propos tenus.

Frédéric PUIGSERVER confirme qu'il n'y aura pas de compte-rendu des groupes de travail et que chacun fera preuve d'une certaine discrétion sur les propos tenus. Il pense que chacun a suffisamment de discernement pour faire la part de ce qui relève de l'information et de la position officielle des uns et des autres, et de ce qui est plus sensible ou formulé avec un langage parlé qui n'est pas destiné à être reproduit tel quel. Il est dans l'intérêt de tous de procéder de la sorte.

### **III. DISCUSSION SUR L'EVOLUTION DE L'ORAL DU DIPLOME**

#### *a) Exposé*

Cédric PRUNIER présente les grandes lignes de la réforme proposée. Il s'agit de dire que la réforme du tronc commun en master appelle une adaptation de l'épreuve du grand oral à la cartographie des enseignements de master. Sans remettre en cause l'esprit du grand oral, il propose des aménagements permettant de le mettre en cohérence avec l'évolution des maquettes des différents masters et des exigences pédagogiques. Il est proposé de maintenir les modalités actuelles de l'épreuve orale : un exposé de 10 minutes sur un sujet, suivi d'une discussion de 10 minutes avec le jury. Comme par le passé, l'épreuve vise à permettre au jury d'apprécier la connaissance et la compréhension du sujet, la maîtrise des concepts fondamentaux, la connaissance des enjeux d'actualité concernant le sujet et les qualités d'expression orale des candidats. Au cours de la discussion, le jury pourra interroger le candidat non seulement sur des notions directement liées au sujet, mais aussi sur des notions moins directement liées et abordées dans le cadre des enseignements de spécialisation de la mention de master suivie par l'étudiant. Ils pourront interroger le candidat de façon assez large et évaluer l'ensemble de sa formation sur l'ensemble des enseignements qui ont un lien avec la question posée. En ce qui concerne la nature des sujets, pour tirer des conséquences de la diversification des matières de tronc commun, il est proposé d'accentuer la caractère pluridisciplinaire de l'épreuve en faisant porter le sujet non plus sur une discipline particulière (enjeux politiques, économie ou espace mondial), mais sur l'ensemble des enseignements suivis par le candidat dans le cadre de sa scolarité de master. Les sujets seront donc transversaux. La plus grosse évolution proposée est l'introduction d'une note d'entretien permettant de refondamentaliser l'épreuve et de densifier le contenu de l'épreuve entre le candidat et le jury. L'un des reproches les plus fréquents faits au grand oral est le fait que la discussion est assez limitée par le fait qu'elle ne porte que sur une discipline. On demandera à chaque élève de préparer une note d'entretien de cinq pages sur son sujet. Ce document ne sera pas noté par le jury mais sera à sa disposition, et permettra à chaque élève, à partir de l'analyse approfondie d'un exemple tiré de l'actualité ou d'un cas concret, de se livrer à un travail de réflexion personnelle en amont de l'épreuve, ce qui donnera plus de corps à l'oral. Cela implique que les enseignants reçoivent la note à l'avance. Si on retenait cette formule, les listes de sujets seraient données aux alentours du 15 avril. Les étudiants auraient deux ou trois semaines pour choisir leur sujet et les notes seraient remises à la direction le 31 mai afin d'être transmises aux différents jurys.

#### *b) Questions et observations*

Mireille LEMARESQUIER demande si cela signifie que le travail préparé sera complètement indépendant du sujet de l'épreuve.

Cédric PRUNIER répond que la note portera précisément sur le sujet donné. Les étudiants choisiront leur sujet vers le 30 avril et chaque choix sera enregistré par les responsables de master. Ils auront un mois pour se préparer et rédiger la note de cinq pages qui sera transmise au jury. Lors de l'oral, pendant les 10 minutes d'exposé, l'étudiant présentera non seulement sa note, mais son appréhension du sujet. Il sera

ensuite interrogé par le jury sur cette base. Cela permettra de redonner plus de contenu et de sens à cette épreuve, qui n'en a plus forcément beaucoup pour les élèves. Auparavant, leur diplôme dépendait de leur note de grand oral. Aujourd'hui, cette note est encore importante. Une option possible aurait été de faire à nouveau dépendre l'obtention du diplôme de la moyenne à cette épreuve. Après des discussions avec les syndicats étudiants et avec les enseignants, il a été décidé de ne pas réinstaller ce butoir. Il est en revanche proposé de prendre acte des évolutions de la scolarité, de demander un support écrit pour redonner aux étudiants la possibilité de préparer en profondeur l'épreuve, de juger non seulement les capacités d'expression orale d'un candidat, mais aussi leur maîtrise d'un sujet pluridisciplinaire et leur capacité à l'analyser, tout en maintenant une épreuve orale.

Frédéric PUIGSERVER rappelle que dans l'ancien format du grand oral, la discussion portait sur des questions non préparées, mais que les premières 10 minutes servaient aussi dans une certaine mesure à tester la spontanéité d'un étudiant face à un sujet. Avec ce qui est proposé, si on reste à une durée de deux fois 10 minutes, on est en train de déplacer le curseur vers un exercice qui est de plus en plus préparé. Il demande si c'est ce à quoi on veut aboutir. A partir du moment où l'exercice est préparé longtemps à l'avance et où le jury aura lu la note de l'étudiant, ne faudrait-il pas donner plus de temps à une discussion plus spontanée ? Tout dépend de ce qu'on cherche à évaluer dans cet exercice. Il lui semble que c'est une épreuve identitaire, qui doit évaluer la marque de fabrique d'un étudiant de Sciences Po. Il pense que cette marque identitaire est la capacité d'aborder un problème de manière spontanée et de très vite réussir à saisir l'ensemble de la problématique. Il se demande si ce n'est pas l'entretien avec le jury qui permettra le mieux de juger de cela, plutôt qu'un exposé sur une note de cinq pages préparée pendant un mois.

Mireille LEMARESQUIER pense que ce sera une épreuve beaucoup plus facile que le grand oral tel qu'il existait auparavant et qu'il faudra donc être plus exigeant.

Frédéric PUIGSERVER ajoute que c'est pour cela qu'il pense qu'il faut donner plus de place à l'entretien. Il souligne que pour le grand oral de l'ENA, le jury reçoit une fiche de deux pages portant sur la motivation du candidat. Cette fiche donne lieu à un exposé très court et la partie la plus importante de l'oral se développe ensuite lors de la discussion avec le jury. Il pense que cette partie est plus importante que l'exposé.

Nicolas POTTHIER revient sur le fait que cette épreuve sera moins exigeante en termes de connaissances et de rigueur dans la préparation du diplôme, dès lors qu'un étudiant pourra se consacrer uniquement au sujet donné pour préparer l'épreuve. Il demande s'il ne faudrait pas inclure des questions précises pendant l'oral.

Louisa ACCIARI indique que les propositions présentées par Cédric Prunier reflètent ce qui a été annoncé à l'issue du groupe de travail sur le grand oral. En termes de préparation, elle pense qu'il est plus intéressant de tester ce que l'étudiant a appris au cours de sa scolarité à Sciences Po plutôt que sa capacité à réagir rapidement sur un sujet très précis. Le fait de donner plus de place à l'entretien par rapport à l'exposé ne lui paraît pas être une bonne idée, l'exposé en 10 minutes étant ce qu'on apprend depuis toujours à Sciences Po. Une note de cinq pages correspond à peu près à un exposé de 10 minutes. Quant à l'exigence et à la difficulté de l'épreuve, elle pense qu'elle sera juste différente et pédagogiquement plus sensée. Approfondir une question et mener une réflexion personnelle sur un thème transversal n'est pas plus facile que de répondre à une question qui a peu de choses à voir avec ce qu'on a fait en Master.

Mireille LEMARESQUIER répond que les sujets ont toujours un rapport avec le programme. C'est certes une loterie puisque le sujet est tiré au sort, mais les questions ne sont pas déconnectées de la formation de master. Dans la nouvelle mouture de l'épreuve, elle pense aussi qu'il faudrait donner plus de poids à l'entretien.

Eve ROBERT pense que l'importance accordée à la spontanéité et à la capacité à traiter rapidement n'importe quel sujet est contraire à l'objectif de cette réforme, qui est justement de densifier et d'améliorer la qualité des échanges au cours du grand oral. Les sujets qui tombent actuellement portent parfois sur des connaissances très parcellaires. Jean-Baptiste Nicolas avait cité un sujet sur le commerce des armes à petit calibre en Europe, ce qui n'a qu'un rapport limité avec la formation de master. La richesse de la formation à Sciences Po ne repose pas tellement sur des connaissances précises de ce genre, mais plutôt sur la

capacité à mener une réflexion approfondie et à conduire un raisonnement. La réforme proposée aujourd'hui permet de réduire la part du hasard et d'élever la qualité de l'entretien oral.

Sarah FATHALLAH est du même avis. Le format de la note devrait permettre de porter davantage attention à l'originalité des réflexions personnelles de l'élève. Cette réflexion personnelle, qui aurait de toute façon été donnée spontanément dans la version actuelle du grand oral, pourra être mieux développée et argumentée dans la note.

Nicolas POTHIER pense que l'entretien permet de bien cerner les aptitudes du candidat, mais il pense qu'il faut garder une certaine rigueur concernant tout le travail accompli pendant les deux années du master. Il faudrait peut-être mettre l'accent, pendant l'entretien, sur la maîtrise de certains sujets précis.

Louisa ACCIARI demande à combien de crédits correspondra le grand oral après la réforme. Par ailleurs, puisque l'épreuve sera transversale, elle souhaite avoir la garantie qu'elle portera aussi sur...**inaudible**.

Cédric PRUNIER répond que l'épreuve donne actuellement droit à 10 crédits et que cela ne changera pas. La seule chose qui pourrait changer cela serait une réforme des maquettes et une redistribution du nombre de crédits. Par ailleurs, le but ne sera pas de séparer un M1 et un M2. Il s'interroge notamment sur la charge horaire. Si on décide de réduire la charge horaire en master, cela impliquera que la computation des crédits va changer, mais rien n'a encore été décidé sur ce point. En tout état de cause, le but n'est pas de faire que l'obtention du diplôme dépende du grand oral. Par ailleurs, il comprend l'idée qu'une discussion de 10 minutes avec le jury est sans doute trop courte. C'est un point dont on pourra discuter lors de la prochaine Commission paritaire. En même temps, il fait remarquer que quand un étudiant présente un exposé très court, cela ne laisse généralement pas présager d'une bonne discussion.

Frédéric PUIGSERVER pense que puisque le sujet aura été préparé, l'étudiant aura toutes les chances d'être bon sur ce qu'il aura préparé, et qu'il faudrait donc donner plus de poids à une discussion spontanée.

Cédric PRUNIER comprend ce point de vue. Il souligne qu'aujourd'hui, pour les meilleurs étudiants, le grand oral est un exercice qui leur permet de savoir s'ils auront une mention. L'épreuve est devenu un véritable exercice de bachotage. L'exemple donné par Jean-Baptiste Nicolas était un peu caricatural, mais de nombreux sujets en enjeux politiques portaient sur des thèmes récurrents. Si on connaît ces thèmes, il est impossible de ne pas s'en sortir et il a l'impression qu'à partir des cours de 1<sup>ère</sup> année, un étudiant peut passer l'épreuve. Ce n'est plus tellement un exercice si intéressant, d'autant plus que les troncs communs sont évalués par ailleurs. Le grand oral sert à deux choses. La première est de pouvoir juger de la qualité de quelqu'un à l'oral, que l'épreuve soit préparée ou non, puisque la deuxième partie de l'épreuve n'est pas préparée. Au final, il juge assez intéressant de pouvoir juger les qualités orales d'un étudiant avec une préparation. Il ne sait pas si c'est plus facile, mais il est tout à fait possible d'être beaucoup plus exigeant pour cette épreuve. Un entretien de recrutement doit se préparer et il est intéressant de pouvoir juger des qualités de préparation et d'expression dans un cadre contraint. Il est important de rappeler aux étudiants de Sciences Po que dans la vie professionnelle, ils auront à se préparer, et que la réussite d'un entretien dépend en grande partie de la qualité et du sérieux de la préparation, ainsi que l'angle choisi. En ce qui concerne la durée de l'entretien, elle peut paraître courte, mais il pense que 10 minutes suffisent pour avoir une bonne idée de ce que l'étudiant vaut. Dans la version précédente, le grand oral pouvait parfois devenir un assaut de culture et non une véritable évaluation des qualités du candidat. Dans la réforme proposée, l'exercice prêterait moins le flanc à cette critique parce que les questions seront beaucoup plus ciblées et la réflexion plus approfondie. Tout exercice a ses avantages et ses inconvénients et la réforme proposée permettra au moins d'éviter les dérives de l'exercice actuel.

Frédéric PUIGSERVER souligne qu'il faut poser la question de ce qu'on veut évaluer pour définir les modalités de cet exercice. Si on se persuade qu'il est aussi difficile pour un étudiant de présenter un sujet qu'il a préparé longtemps à l'avance que de faire face à des questions inattendues, il ne voit pas d'inconvénient à rester sur un schéma de deux fois 10 minutes. Mais il faut d'abord décider de ce qu'on souhaite évaluer. Il ajoute qu'il est essentiel que dans la première partie de l'épreuve, le candidat parle sans notes.

Eve ROBERT demande s'il pourra être possible d'avoir un aperçu de la note avant le vote sur le grand oral.

Cédric PRUNIER répond que la forme de cette note dépendra de la résolution votée et des discussions qui auront eu lieu. Il s'agira essentiellement de préciser la taille, la police, le but de l'exercice. Il peut être intéressant de préciser ce qu'a demandé Frédéric Puigserver, à savoir qu'un étudiant ne lise pas ses notes pendant l'épreuve. Jean-Baptiste Nicolas enverra aux membres de la Commission un document reprenant les différentes propositions faites aujourd'hui et dont il faudra débattre. La forme finale de la note dépendra de ce qui sera décidé lors des discussions et du vote de cette réforme.

Frédéric PUIGSERVER pense qu'on peut ajouter aux propositions à débattre celle faite par Nicolas Pothier de proposer au moment de l'oral un sujet précis reposant sur une problématique plus générale préparée à l'avance.

Nicolas POTHIER ajoute que l'idée était de mettre l'accent aussi sur le critère des connaissances et pas seulement sur celui de la réflexion. Mais si cela peut se faire lors de l'entretien, il n'est peut-être pas nécessaire de le faire. Il demande à partir de quand s'appliquera cette réforme si elle est adoptée cette année.

Cédric PRUNIER répond que si cette réforme est adoptée en mars, elle pourra s'appliquer dès le prochain semestre.

#### **IV. ECHANGE SUR LE PROJET DE REGLEMENT DE SCOLARITE**

##### *a) Exposé*

Cédric PRUNIER indique que tous les membres de la Commission paritaire ont reçu le document de travail. Il demande s'il y a des observations sur le règlement de la scolarité, qui a déjà fait l'objet de nombreuses discussions. La réécriture juridique, sur laquelle travaille Frédéric Puigserver, est en cours et le document final sera transmis huit jours avant la prochaine Commission paritaire.

##### *b) Questions et observations*

Nicolas POTHIER indique que Nouvelle Donne était en faveur des propositions qui avaient été faites. Il demande des précisions sur la réécriture juridique du document.

Frédéric PUIGSERVER répond que la relecture juridique en cours ne remet pas en question les arbitrages qui ont été faits. Il s'agit simplement de faire en sorte que le texte soit le plus lisible possible et le moins susceptible d'être mal interprété.

Cédric PRUNIER propose d'envoyer la nouvelle version du document avant la prochaine réunion de la Commission paritaire. S'il y avait des questions particulières, on pourrait réunir un groupe de travail avant la Commission. La question de la mise en œuvre pourrait être soulevée. On peut décider de mettre immédiatement en œuvre la totalité des documents ou de reporter à l'année prochaine certains aspects. Certaines mesures ne seront pas simples à mettre en œuvre tout de suite en termes de gestion de scolarité, par exemple ce qui concerne les absences alors que le semestre est entamé. Il faudra donc s'entendre sur les éléments qui auront une application immédiate et ceux qui auront une application reportée.

Frédéric PUIGSERVER rappelle que lors de la dernière Commission paritaire, dans un souci de lisibilité du document, il avait appelé l'attention de la direction sur l'intérêt de recueillir quelques réactions d'enseignants avant que le document soit définitif. Les représentants étudiants sont en contact direct avec leur base. C'est beaucoup moins vrai pour les représentants enseignants, compte tenu de leurs engagements professionnels. Une fois que le document aura atteint sa forme définitive, on pourrait organiser une concertation électronique avec certains enseignants afin de s'assurer que l'économie générale du texte n'échappe pas sur certains points. Ce serait plus courtois vis-à-vis des enseignants et le cas échéant, cela pourrait prévenir d'éventuelles réactions négatives.

Cédric PRUNIER propose à Frédéric Puigserver d'envoyer un mail à tous les enseignants pour demander leurs réactions sur le document et offrir de répondre à leurs éventuelles questions. Mais il ne souhaite pas que l'on conduise deux fois des débats qui devraient avoir lieu en Commission paritaire. Le cas échéant, il

sera possible d'organiser une réunion avec les enseignants s'ils le souhaitent, mais il préfère recueillir les réactions et répondre aux questions.

Frédéric PUIGSERVER indique que compte tenu du texte, il n'anticipe pas une marée de protestations de la part des enseignants. Le dépouillement des réponses devrait être assez léger. Il pense simplement qu'il est plus prudent d'avoir une certaine concertation avec eux. S'il fait passer le document à l'ensemble des enseignants, il demande un certain soutien logistique de la part de Sciences Po au cas où les réactions seraient nombreuses.

## **V. ECHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES**

Mireille LEMARESQUIER indique qu'elle a un cours à l'Ecole de journalisme et que les étudiants de cette école souhaitent être beaucoup plus liés à la rue Saint-Guillaume. Ils se sentent un peu à l'écart et souhaitent avoir quelques cours dans les salles de la rue Saint-Guillaume. Par ailleurs, ils regrettent de ne pas pouvoir participer aux activités de l'Association sportive, qui ont souvent lieu le jeudi après-midi.

Cédric PRUNIER répond que c'est un sujet récurrent. Le choix a été fait d'installer l'école de journalisme dans des locaux spécifiques, ce qui répond à un certain nombre de considérations pratiques, ces étudiants disposant de studios d'enregistrement et d'un ensemble d'installations qui leur sont dédiées. Dès le départ, on avait anticipé le fait qu'ils devraient aussi être en contact avec l'ensemble de la vie étudiante à Sciences Po et un certain nombre de cours avaient lieu rue Saint-Guillaume, notamment les cours de langues. Ce n'est pas simple, parce que l'opinion commune des étudiants sur le sujet est difficile à discerner. Certains étudiants souhaitent être davantage présents rue Saint-Guillaume et certains trouvent les locaux de Sciences Po trop éloignés de l'école de journalisme pour permettre des allers-retours fréquents. En ce qui concerne le sport, il y a un problème majeur lié au fait que chaque sport a son propre calendrier et qu'il est impossible de libérer les horaires des étudiants pour chaque sport. En outre, l'AS ne dispose pas d'un accès suffisant aux installations de la Mairie de Paris. Cette année, plusieurs séances de sport ont dû être annulées parce que les salles n'étaient pas disponibles. Pour les compétitions, il est difficile de libérer les créneaux horaires des étudiants. Sciences Po est en train de travailler avec la présidente de l'AS pour expliquer à la Mairie que l'AS vient de Sciences Po et n'est pas une petite association isolée, ce qui pourrait faciliter l'accès aux infrastructures. Il pense qu'on pourrait faciliter la place du sport à Sciences Po. L'activité sportive donnait lieu à des crédits obligatoires et on pourrait réfléchir à ce qu'il est possible de faire en termes de crédits. Par rapport à des universités internationales, la place des sports, la situation des équipements sportifs et l'organisation de l'AS ne sont pas optimales. Si le projet de campus de Créteil était retenu par le gouvernement et par les conseils de Sciences Po, il espère que le sport ne sera pas oublié. Il serait également envisageable de réaménager les sous-sols du 56 rue des Saints-Pères pour ouvrir une salle permettant certaines activités possibles. Il faudra examiner cette possibilité, ce qui pourra être fait dans le cadre du groupe de travail sur les campus.

Mireille LEMARESQUIER demande quand sera prise la décision sur Créteil.

Cédric PRUNIER répond que la décision de l'Etat doit bientôt être prise. Il y a déjà une décision unanime du Conseil régional, du département et de la ville de Créteil, qui sont prêts à apporter un investissement immobilier conséquent. Les élections à venir ne devraient pas changer cela, les délibérations des collectivités territoriales les engageant. C'est la négociation avec l'Etat qui est maintenant essentielle pour que la décision soit prise et pour que cette implantation puisse se faire dans de bonnes conditions de financement pour Sciences Po. Si cette négociation aboutit, elle sera ensuite soumise au vote du Conseil de Direction et du Conseil d'Administration.

Frédéric PUIGSERVER souhaite que lors d'une prochaine réunion de la Commission, il y ait un point sur les accords passés avec d'autres grandes écoles et qui ont pour objet de faciliter l'accès des étudiants de ces écoles au master de Sciences Po. Il souhaite également qu'on traite des initiatives qui ont été prises concernant le contrôle des associations pour leurs décisions financières les plus importantes.

Eve ROBERT souhaite s'associer à la remarque de Mireille Lemaesquier sur le fait que les élèves de l'école de journalisme se sentent mis à l'écart, notamment en ce qui concerne la vie associative. Par ailleurs, elle croit savoir que l'infirmière de l'Institut est partie et demande si elle a été remplacée.

Cédric PRUNIER indique qu'il répondra à cette question lors de la prochaine séance.

La séance est levée à 20 heures.